Taxe sur l’éolien en mer : à ce stade, les résidents secondaires ne seront pas pris en compte

Faut-il prendre en compte les résidents secondaires dans la répartition de la taxe sur l’éolien en mer entre les communes ? Un amendement voté en décembre le prévoyait. Il vient d’être supprimé.

Vue aérienne du parc éolien offshore en mer de Saint-Nazaire. | FRANCK DUBRAY / OUEST FRANCE

Ouest-France Matthieu MARIN. Publié le 25/01/2023 à 10h52

Écouter

« La modification de la taxe sur l’éolien en mer a été supprimée par la commission mixte paritaire mardi 24 janvier », annonce, dans un communiqué ce mercredi 25 janvier, le député Nupes de Saint-Nazaire Mathias Tavel. À ce stade, les résidents secondaires ne seront donc pas pris en compte dans la répartition de cette taxe entre les communes.

Polémique Presqu’île Saint-Nazaire

Le débat fait rage depuis plusieurs mois entre les communes de la Presqu’ile et la ville de Saint-Nazaire sur la répartition de cette taxe (50 % de la taxe ira aux 13 communes concernées, soit plus de quatre millions d’euros).

Les communes les plus proches du parc, emmenées par le maire LR de La Baule Franck Louvrier, demandaient que soient pris en compte les résidents secondaires dans le calcul. Ce qui a été prévu par un amendement voté mi-décembre, provoquant la colère du maire PS de Saint-Nazaire David Samzun et du député Nupes Mathias Tavel.

« Cette disposition avait été introduite par un amendement macroniste à la sauvette lors du dernier jour de débat à l'Assemblée nationale, commente le député. **En intégrant les résidences secondaires dans le décompte de la population pour la répartition de la taxe, elle constituait un cadeau fiscal fait aux communes riches, une injustice fiscale criante contre la ville de Saint-Nazaire. »**

Pour lui, **« la suppression de cette disposition est donc une victoire ! Elle a été obtenue grâce à un travail vigilant d'alerte et d'interpellation du cabinet de la ministre de la Transition énergétique, du secrétaire d'État à la mer, du député rapporteur du texte. Elle est le fruit de l'action commune que menée avec le maire de Saint-Nazaire et le député Nupes présent en commission, mon collègue insoumis Maxime Laisney ».**

La fin ?

Est-ce la fin de la procédure ? **« Le débat rebondira certainement,** convient Mathias Tavel. **La vigilance reste donc de rigueur pour que la fiscalité de l'éolien en mer, comme celle des autres énergies, soit au service des investissements dans les énergies renouvelables et de la justice fiscale. »**

Après cet accord au sein de la commission mixte sur le projet de loi dédié aux énergie renouvelable, l'Assemblée nationale doit désormais se prononcer une dernière fois le mardi 31 janvier, tandis que la date du vote du Sénat n'est pas encore précisée.